

2025-06-26-13 : Modification du tableau des emplois et des effectifs permanents

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six juin à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :49
Pouvoirs :0
Quorum :25
Votants :49
Votes pour :49
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 20/06/2025
Date d'affichage:

**Étaient présents :**

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Jean PAGIS, Patrice TROISPOILS, Isabelle CHARRAUD, Marie-Claude HAMARD, Christian MASSEROT, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel BOURCIER, Françoise PASSELANDE, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Dominique FOUIN

**Pouvoirs :**

Patrice TROISPOILS donne pouvoir à Yamina RIOU, Isabelle CHARRAUD donne pouvoir à David GEORGET, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Christian MASSEROT donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Michel POMMOT, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

**Secrétaire de séance :** Brigitte OLIGNON

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20250626-2025-06-26-13-DE  
Date de télétransmission : 01/07/2025  
Date de réception préfecture : 01/07/2025

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 ;

**VU** les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

**VU** l'avis favorable de la commission des ressources humaines en date du 10 juin 2025 ;

**VU** l'avis favorable du Comité social territorial en date du 13 juin 2025;

**VU** l'axe 4 du Projet de Territoire « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

**VU** l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une politique de ressources humaines responsable » ;

**VU** le rapport de présentation annexé ainsi que ses annexes 05 et 05bis ;

**CONSIDERANT** la nécessité de disposer d'un tableau des emplois et des effectifs permanents à jour ;

**CONSIDERANT** que les emplois permanents de chaque établissement public sont créés et supprimés par l'organe délibérant ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur CRUBLEAU, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :**

- **D'autoriser les suppressions, créations et modifications de durée hebdomadaire de service des emplois permanents tel que présentées en annexe 05bis ;**
- **D'approuver le tableau des emplois et des effectifs permanents tel que présenté en annexe 05 ;**
- **D'inscrire au budget la dépense correspondante ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 26 juin 2025  
au Lion d'Angers,

Etienne Glénot

Président



Brigitte Oignon

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20250626-2025-06-26-13-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2025  
Date de réception en préfecture : 10/07/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

